

# NIEUL-SUR-MER

la ville qui nous rassemble

**Passionnés : les artistes et leurs projets**



# Sommaire

- 2 **Éditorial**
- 3 **Retour sur événement**
- 4-5 **Enfance / Jeunesse**
- 6-7 **Dossier : le budget**
- 8 **Culture**
- 9 **Vie associative**
- 10 **Cadre de vie**
- 11 **Infos pratiques**
- 12 **Conseil municipal**

# Éditorial

## Budget 2013 : des dépenses maîtrisées.

Le budget primitif 2013 voté par le Conseil municipal le 27 mars dernier traduit une double volonté : **sobriété et solidarité**.

**Sobriété**, évidemment, d'ailleurs comment pourrait-il en être autrement en cette période de crise persistante ? Si notre budget 2013 ne peut être défini comme un budget de rigueur, il peut à juste titre être considéré comme un budget rigoureux, construit sur le principe de la maîtrise des dépenses d'une part et sur le maintien des capacités d'investissement d'autre part.

Les mesures d'économies sont renforcées, dans la continuité de celles déjà réalisées en 2012, grâce à un contrôle sévère des dépenses de fonctionnement. Pour autant, ces mesures ne nuiront pas à la qualité de vie des Nieulais puisque les projets d'investissement sont maintenus à hauteur du niveau de ceux de 2012 et que les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2013. Le montant de l'emprunt souscrit afin de pourvoir aux projets d'investissement a, quant à lui, été évalué avec le souci de ne pas accentuer voire de diminuer la charge de la dette pour les années à venir.



Le Maire, en compagnie de Michel Planche, Adjoint à l'Enfance Jeunesse, de Raymond Gohier, Directeur de l'école, et de Anaïs Sorin, lors de la visite du Député Olivier Falorni à l'école du Fief Arnaud pour un exposé sur le rôle des élus à la Nation.

**Solidarité** ensuite car la commune reste soucieuse d'accorder à chacun sa place quels que soient son âge, sa situation familiale ou financière.

Aussi nous continuons, malgré les contraintes financières, à accompagner les associations, à développer une offre culturelle accessible à tous, à soutenir financièrement l'action du CCAS pour la lutte contre la précarité et les services aux personnes âgées et à offrir aux jeunes Nieulais des activités nombreuses à des tarifs adaptés aux revenus des familles.

Dans un contexte de plus en plus incertain où l'Etat continue à réduire ses concours financiers aux collectivités, ce budget 2013 est à la fois rigoureux et juste, réaliste et ambitieux. Il concilie la nécessité de maîtriser nos dépenses tout en poursuivant notre mission de service public afin que Nieul-sur-Mer soit toujours « la ville qui nous rassemble ».

Je vous souhaite à toutes et à tous  
un très bel été

Henri Lambert, Maire de Nieul-sur-Mer



### En couverture

Anne de Monteil Segonne,  
Pernelle Sevy,  
Béatrice Vial-Collet,  
Franck Bichon,  
Gilles Jouannet.

Maquette : *Peuplades.eu*

Photo de couverture :  
*Peuplades.eu*

Photos : *Service Communication*

Impression : *Imprimerie Rochelaise*

Imprimé sur du papier certifié  
100 % PEFC, issu de la gestion  
durable des forêts.

Tirage 2 560 exemplaires  
Dépôt 2<sup>ème</sup> trimestre 2013



Christophe Cassagne nous a quittés le 28 mai 2013.

A ses parents, à sa compagne et à ses enfants Carolane, Camille et Melvin, la Municipalité et l'ensemble des agents communaux présentent leurs plus sincères condoléances. Christophe était un agent apprécié de tous et particulièrement investi dans son travail.

# L'événement qui rassemble : La réunion publique sur le Plan de Prévention des Risques Naturels.



Le Maire, avec à sa droite Monsieur Michel Zanoni Directeur-Adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et à sa gauche, Madame Béatrice Abollivier, Préfète de la Charente-Maritime et Monsieur Christian Pérez Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle en charge des questions littorales.

Une centaine d'habitants et d'élus étaient réunis pour assister à cette réunion pilotée par Madame Béatrice Abollivier, Préfète de la Charente-Maritime, le mercredi 10 avril à l'Espace Michel Crépeau.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels est un document établi à l'initiative de l'Etat en association avec les collectivités territoriales et en concertation avec la population dont l'objet est de réglementer l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis.

Dans la commune, les risques liés aux submersions marines et aux érosions du littoral ont causé ces dernières années de nombreux dégâts. Une vidéo de présentation a montré que le secteur de Lauzières était particulièrement exposé. Face à ces risques, il est nécessaire de mieux connaître ces phénomènes et leurs incidences et de définir les actions en vue de protéger les personnes et d'informer au mieux la population.

Cependant, beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes ont émergé dans l'assemblée de la part des Nieulais présents. Cette politique de prévention vise ainsi à permettre un développement durable des territoires tout en assurant une sécurité maximum des personnes et un très haut niveau de protection des biens.

4 panneaux d'information sont visibles à la Direction des services techniques et de l'urbanisme





Ces choix concernent l'année scolaire 2013 / 2014 et seront révisables l'année suivante. Le comité de pilotage évaluera l'organisation retenue et la fera évoluer au plus près des besoins des enfants et des réalités de la commune.

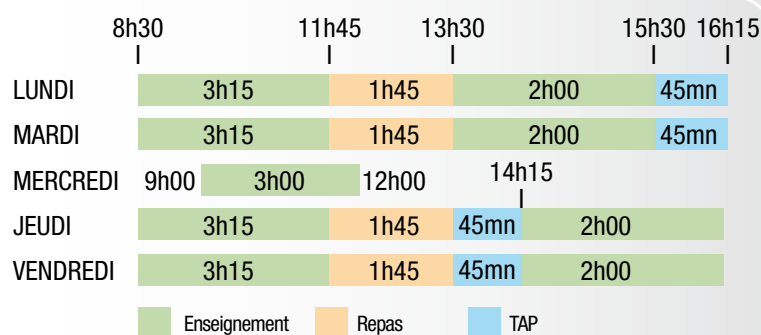
## Améliorer l'apprentissage en réformant les rythmes

La modification des rythmes scolaires s'inscrit dans le cadre de la refondation de l'école. En allégeant la journée scolaire, le ministère de l'Education Nationale veut améliorer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités entre élèves. Après des rencontres avec les directeurs des trois écoles et les représentants des parents d'élèves et après avoir étudié les incidences de cette réforme sur l'organisation interne, la commune a décidé, dans l'intérêt de l'enfant, de mettre en œuvre cette réforme dès la prochaine rentrée scolaire **en septembre 2013**.

Suite à une large consultation auprès des membres de la communauté éducative, trois types d'organisation du temps scolaire vont être mis en place, selon les spécificités de chaque école.

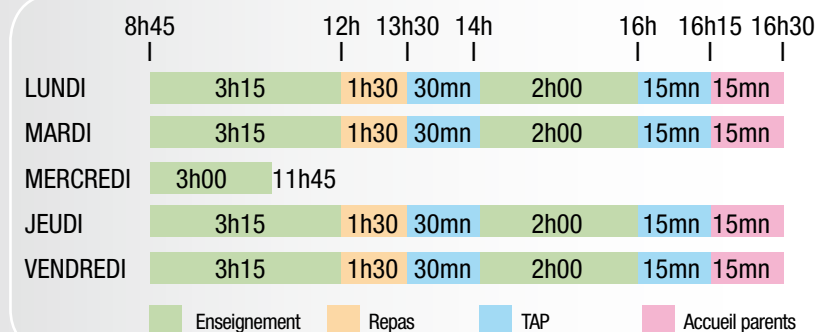
### ECOLE DU FIEF ARNAUD

**Matin :** 8h30-11h45 avec un accueil des élèves à 8h20  
**Après midi :** 13h30-15h30 (lundi, mardi) avec un accueil des élèves à 13h20  
 14h15-16h15 (jeudi, vendredi) avec un accueil des élèves à 14h05  
**Mercredi :** 9h00-12h00  
**Pause méridienne (repas) :** 11h45-13h30  
**Temps d'activités périscolaires (TAP) :**  
 15h30-16h15 (lundi, mardi)  
 13h30-14h15 (jeudi, vendredi)  
**Temps d'accueil de loisirs « garderie » (payant) :** 7h30-8h30 et de 16h15-18h30  
**Accueil Loisirs Sans Hébergement le Mercredi :** 7h30-9h00 et de 12h00-18h30



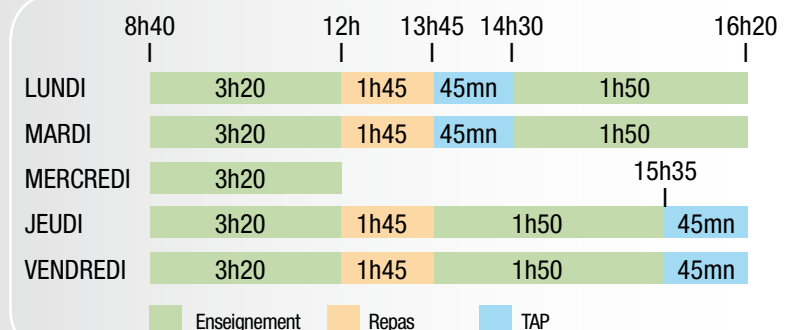
### ECOLE FRANCOISE DOLTO

**Matin :** 8h45-12h00 avec un accueil des élèves à 8h35  
**Après midi :** 14h00-16h00 avec un accueil des élèves à 13h50  
**Mercredi :** 8h45-11h45  
**Pause méridienne (repas) :** 12h00-13h30  
**Temps d'activités périscolaires (TAP) :** 13h30-14h00 et 16h00-16h15  
**Temps d'accueil des enfants (gratuit) :** 16h15-16h30  
 avec sortie possible des enfants au fur et à mesure de l'arrivée des parents.  
**Temps d'accueil de loisirs ALSH « garderie » (payant) :**  
 7h30-8h35 et 16h30-18h30  
**Accueil Loisirs Sans Hébergement :**  
 le mercredi de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 18h30



### ECOLE GABRIEL CHOBELET

**Matin :** 8h40-12h00 avec un accueil des élèves à 8h30  
**Après midi :** 14h30-16h20 (lundi, mardi) avec un accueil des élèves à 14h20  
 13h45-15h35 (jeudi, vendredi) avec un accueil des élèves à 13h35  
**Mercredi :** 8h40-12h00  
**Pause méridienne (repas) :** 12h00-13h45  
**Temps d'activités périscolaires (TAP) :**  
 13h45-14h30 (lundi, mardi)  
 15h35-16h20 (jeudi, vendredi)  
**Temps d'accueil de loisirs ALSH « garderie » (payant) :**  
 7h30-8h30 et de 16h20-18h30  
**Accueil Loisirs Sans Hébergement le Mercredi :** 12h00-18h30



## Quelles activités pourront être proposées par la commune ?

La commune proposera aux enfants un large éventail d'activités visant à développer la curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école : activités sportives, artistiques et culturelles, éducation citoyenne (travail coopératif, projets solidaires, ateliers sur l'environnement et le développement durable) etc...



## Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

**Ce nouveau temps d'activité périscolaire est facultatif. Une fois inscrit, l'enfant n'aura plus la possibilité de quitter la séance.** Une inscription anticipée sera nécessaire au mois de juin. Ce temps d'accueil de 16 h 30 à 18 h 30 fonctionnera dans les trois écoles comme aujourd'hui, avec sortie possible des enfants au fur et à mesure de l'arrivée des parents.

Les parents inscriront leurs enfants aux temps d'activités périscolaires par périodes (trimestrielles pour cette première année), indépendamment du contenu des activités. Les activités proposées par les équipes d'animation seront tournantes afin que tous les enfants puissent découvrir de nouvelles disciplines sportives ou culturelles et de nouveaux loisirs.

### Les objectifs des Temps d'Activité Périscolaires

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration dans la société par le biais d'actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école...
- Développer l'éducation à la citoyenneté (actions intergénérationnelles, découverte du patrimoine...)
- Soutenir la promotion de loisirs de qualité;
- Favoriser la mise en place d'activités attractives et accessibles à tous;
- Mobiliser toutes les ressources du territoire;
- Développer l'expression et l'initiative des enfants...

La commune est en mesure d'organiser l'accueil des enfants en 4 temps de 45 minutes (30 mn puis 15 mn pour les enfants scolarisés à l'école Françoise DOLTO), quels que soient les créneaux proposés pour ces TAP.\*

Le personnel prévu pour encadrer les enfants lors de ces TAP sera du personnel municipal qualifié composé de 12 animateurs diplômés et 5 Agents Spécialisés en Ecole Maternelle. **Des intervenants extérieurs (associations, bénévoles) viendront renforcer les équipes d'animation** ainsi que le recrutement de 4 animateurs BAFA pour diversifier l'offre d'activités proposées aux enfants. La formation de ces personnels sera développée et des outils seront créés par le service Enfance Jeunesse pour leur permettre d'organiser des activités périscolaires de qualité.

Les mercredis matins, une garderie périscolaire payante sera organisée. Un accueil en restauration sera effectué les mercredis pour les enfants qui vont à l'Accueil de Loisirs et le déplacement depuis les deux écoles élémentaires jusqu'à l'ALSH se fera à pied. **Les accueils du soir et du matin actuels ne changeront pas.**

\* En l'état actuel de nos informations, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pourrait demander une adhésion annuelle à ces activités. Son montant restant, selon la volonté politique de la commune, symbolique.

### EVALUATION

Un comité de pilotage est mis en place composé de l'ensemble des acteurs concernés (représentants de parents d'élèves, associations, bénévoles, enseignants, animateurs, ATSEM, élus...). Il sera chargé, à chaque fin de période scolaire, d'évaluer quantitativement et qualitativement l'application de la réforme sur la commune, afin de construire ensemble un dispositif perfectible.

Cette modification des rythmes est une première étape importante mais n'est pas un aboutissement. Dans le cadre du Projet Éducatif Territorial, la commune travaille dès maintenant avec tous les acteurs éducatifs pour améliorer son offre d'activités périscolaires dans les trois ans qui viennent. Un projet plus ambitieux ne peut se construire que sur la durée.

### DEVENEZ BENEVOLES

Envie de partager, de transmettre votre passion, de vivre de grands moments, de découvrir des personnes différentes de soi, de faire profiter les autres de vos compétences professionnelles... vous pouvez ainsi nous aider à développer les activités proposées aux enfants.

➤ Pour devenir bénévole, contactez le service Enfance Jeunesse de la Mairie au 05 46 37 40 10

#### Nous recherchons plus particulièrement pour les TAP :

- Un(e) bénévole jardinier
- Un(e) bénévole maîtrisant l'informatique

# Budget 2013 : des

## Recettes globales attendues : 7 220 117 €

Les dotations et participations versées à la commune par l'Etat et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle représentent environ 30% de nos recettes. Depuis 2011, et pour la première fois, ces recettes stagnent ; certaines d'entre elles ont commencé à accuser une légère diminution, diminution qui va s'accroître à partir de l'année prochaine. En effet l'effort de redressement de la dépense publique, indispensable, et voulue par les instances de l'Etat va fortement peser sur les collectivités locales et risque par conséquent d'impacter sensiblement nos finances. Face à cette inévitable baisse, la commune a renforcé ses démarches de recherche de subventions. Cinq dossiers de subventions ont déjà été déposés pour l'année 2013 auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département.

Dans notre commune, les taxes et impôts prélevés représentent environ 60 % des recettes réelles. Cette année le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition compte tenu de la revalorisation des taux décidée par le Département et ce malgré la stagnation des dotations de l'Etat et de l'intercommunalité.

Chaque année l'établissement du compte administratif en fin d'exercice permet de dégager un excédent de clôture, gage d'une gestion saine. Cet excédent est habituellement reporté au budget primitif de l'année suivante afin de financer en partie les dépenses de fonctionnement et les projets d'investissement de l'année.

La vente des produits funéraires, les locations des salles de l'espace Michel Crépeau, les factures établies au titre de la restauration scolaire ou de l'accueil de loisirs constituent les principaux produits « des services et du domaine ». Ces recettes représentent annuellement 5% des recettes réelles de fonctionnement.

Une petite part des recettes de fonctionnement de la commune est constituée de « produits divers » regroupant principalement les remboursements versés par les assurances lors des sinistres ou des arrêts maladie des agents municipaux.

En 2013 la commune va réaliser un emprunt de 400.000 euros, emprunt modeste compte tenu du gel des taux d'imposition d'une part et de celui des dotations d'autre part. Les annuités de cet emprunt étant inférieures à celles « libérées » par les emprunts arrivés à échéance cette année, la charge de la dette n'est donc pas alourdie (voire légèrement réduite). Cet emprunt a pour unique vocation le financement des projets d'investissement.



# dépenses maîtrisées

**Dépenses globales estimées : 7 220 117 €**

Les charges à caractère général constituent l'un des principaux postes de dépenses de fonctionnement. Elles englobent tous les achats et dépenses nécessaires au fonctionnement des services et à l'accomplissement de la mission de service public. Ces charges sont liées à l'augmentation des coûts des produits, fluides, matières premières et à l'inflation en général. En progression constante depuis plusieurs années, la courbe a été inversée depuis 2012 grâce à d'importantes mesures d'économies et de recherches d'optimisation des coûts. Les prévisions de dépenses de 2013 sont stabilisées à +0,5% par rapport aux réalisations 2012. Compte tenu d'un taux d'inflation réel estimé à +2% sur l'année, ce poste de dépense fait donc l'objet d'un nouvel effort de réduction de l'ordre de 1,5%. Parmi les charges de gestion courante, les subventions versées par la commune aux diverses associations et au CCAS constituent une dépense stable. Si les contraintes budgétaires ont incité la commune à diminuer, dans un souci d'économie, les subventions aux associations « extérieures », le montant global des subventions attribuées au tissu associatif local reste équivalent à celui de 2012.

Les charges de personnels constituent le second grand poste de dépenses de fonctionnement. Stabilisés depuis 2009, les frais de personnel sont en augmentation cette année compte tenu, notamment, de l'impact de la réforme des rythmes scolaires. Malgré tout les charges s'inscrivent dans la moyenne nationale des dépenses réelles de fonctionnement.

Certains projets, bien que portés par la commune, sont réalisés par le Conseil général ou la Communauté d'Agglomération. A ce titre, la commune verse à ces collectivités des subventions d'équipement pour financer les réalisations. C'est le cas par exemple des travaux de réfection de la rue du Port.

Les projets d'investissement sont maintenus en 2013 à hauteur de 1.500.000 euros, niveau équivalent à l'an passé. Les travaux de voirie et d'embellissement du cadre de vie constituent les principaux projets de l'année. La réalisation d'économies, qui concerne également les investissements, ne doit pas nuire pour autant à la qualité de vie des habitants.

9% des dépenses globales sont consacrées au remboursement des emprunts, capital et intérêts.

Une provision de 200.000 € a été inscrite au titre des « dépenses imprévues ». Ces crédits ayant pour objectif de pourvoir à des difficultés ou à des dépenses qui ne pouvaient être anticipées, ils ont surtout vocation à ne pas être utilisés.

## L'art et la mer : une exposition à découvrir

Cet été, il y aura la plage, le soleil, les balades sur le littoral et ... une exposition de peintures, sculptures et photographies vous sera présentée par des membres de l'Académie des Arts et Sciences de la Mer à l'Espace Michel Crépeau du **5 au 19 juillet 2013**.

En partenariat avec la commune, l'Académie, représentante des Patrimoines et Savoirs Maritimes, la Société des Phares et Balises, le Yacht Club Classique et la CDA de la Rochelle ont réuni ensemble leurs talents pour donner à cette manifestation un caractère exceptionnel.

Lors de cette exposition, se tiendra une conférence sur réservation le 10 juillet à 19h00 dirigée par Olivier Sauzereau, Chercheur-associé au Centre François Viète de l'Université de Nantes et docteur en histoire, sciences et techniques. Un coup de pouce au « Mousse de l'année 2013 », jeune talent parrainé par l'Académie, sera donné en lui permettant d'exposer son travail.

Dans le cadre du vernissage une vente aux enchères d'œuvres d'exposants invités au profit de la SNSM est également prévue.

La commune souhaite ainsi marquer son enracinement et son attachement à cette terre de marins et d'artistes et espère que vous serez nombreux à découvrir cette exposition.

### Exposition

« **Mer belle à agitée** »

du 5 au 19 juillet

Espace Michel Crépeau

Salle Cordouan - Entrée libre

- Du lundi au Vendredi  
14h00-19h00  
Samedi-Dimanche  
11h00-19h00  
Participation à la conférence  
10,00€ à régler sur place  
Inscription et réservation  
à la Mairie au 05 46 37 40 10.

- Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter messieurs Franck Bichon et Gilles Bouannet, commissaires de l'exposition au 06 94 98 62 25.



L'atelier de Béatrice Vial-Collet

## Béatrice Vial-Collet : artiste peintre contemporaine

Béatrice Vial-Collet est une artiste peintre ayant posé son chevalet et sa valise à Nieul voici 2 ans, mais Charentaise d'adoption depuis 12 ans.

Née à Paris dans le 17<sup>ème</sup> par hasard, elle revendique ses racines alsaciennes et normandes. Son éducation parentale la mène vers des études en droit avec comme profession juriste, un métier où la poésie, le rêve et le délire artistique ont peu de place. Tentée par l'art, elle s'inscrit à l'école du Louvre en auditeur libre et travaille auprès du sculpteur Saulterre, créateur d'œuvres monumentales en métal. Ce sera un déclic pour cette artiste en devenir.

L'école Martenot à Paris va assurer sa formation et développer son sens artistique. Diplômée Professeur de cette école, elle réalise une première exposition au Grand Palais, lors du salon d'automne 1987. Elle est ainsi repérée par une galerie qui lui propose une exposition dans le Marais. La galerie Guigné aux ramifications internationales lui permet d'exposer ses œuvres à travers le monde.

En 1997, ouverture de son cours de peinture à Boulogne. Il s'agit d'un cours où les élèves ont la possibilité d'aiguiser leurs sens, leurs émotions, et de

## Le Port du Plomb en fête

Comme annoncé dans le précédent magazine, les communes de l' Houmeau et de Nieul-sur-Mer ainsi que l'ensemble du tissu associatif vous donnent rendez-vous le **dimanche 07 juillet dès 10h00 pour la Fête du Port du Plomb**.

Au programme de cette journée de nombreuses animations et démonstrations sont prévues tels un marché de la mer avec découverte des produits de l'océan, un parcours pédestre le matin, puis des animations musicales, suivi d'un apéritif offert par la Municipalité, et pour le déjeuner un repas de la mer à un prix raisonnable concocté par les associations. Au cours de l'après-midi, vous pourrez découvrir des spectacles de musique et de danses, des démonstrations nautiques dans le chenal, une battle brésilienne avec les groupes Surdo'rei et Batala et pour finir la journée, un apéritif offert par la commune de l'Houmeau et une éclade géante en musique. Toutes les envies pour les plus petits et plus grands seront réunies pour ce dimanche.

Noter dès à présent cette date dans votre agenda pour ne pas manquer cette journée magique et unique.

Renseignements au 05 46 37 40 10 ou sur [www.nieul-sur-mer.fr](http://www.nieul-sur-mer.fr)

lâcher prise pour être capable d'exprimer leur propre personnalité à travers de l'expression artistique.

Elle s'octroie ensuite une pause dans sa vie de peintre pour se consacrer à l'écriture de quatre romans dont un sera bientôt, après illustrations, à disposition sur son site. Elle décide finalement de revenir à ce qu'elle aime tant en 2005, la création picturale. Des commandes de particuliers pour créer des atmosphères, animer et donner une âme aux pièces d'une maison. Du sur mesure ! Des portraits expressionnistes, où elle interprète les traits caractéristiques d'une personne.

Son besoin de partage, elle le développe dans son atelier Vial-Collet avec le suivi artistique pour peintres. L'évolution de sa peinture est palpable, se limitant autrefois à une peinture strictement à l'huile et au couteau, elle joue aujourd'hui du sable, du papier, des pastels, alliant le travail de transparence et de matière. Tout s'imbrique sur une même toile avec un sentiment nouveau de liberté.

Pour découvrir cette artiste bien dans sa vie et dans ses œuvres : [www.beatrice.vial-collet.fr](http://www.beatrice.vial-collet.fr)





Randonnée au Portugal

## Rando'Nieul : le plaisir des escapades dans la région

Cette association créée en 1998 et affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre permet à chacun de marcher à son rythme sans recherche de performance et de découvrir les sites avoisinants à une distance maximum de 100 kilomètres en Charente-Maritime, Deux-Sèvres et en Vendée.

Les sorties sont programmées par période de deux mois et validées par le Conseil d'Administration. Elles se déroulent deux fois par semaine, les mercredis et dimanches et les distances parcourues sont comprises entre 9 et 13 kilomètres pour une demie journée et jusqu'à 22 kilomètres pour une journée.

Chaque année, une marche de 3 jours est prévue dans des régions françaises comme la Dordogne, le Pays Basque et pour cette année au lac de Vassivière. En hiver, une balade en raquette est proposée dans les Pyrénées ou dans le Massif Central. Et pour les plus courageux, un périple en montagne d'une semaine est organisé vers des destinations plus lointaines comme la Slovénie, le Portugal ou la Croatie.

Un partenariat a également été créé avec deux autres clubs : d'une part le Club du Beausset dans le Var et d'autre part le Club du Vert le Petit dans l'Essonne pour des journées d'échanges entre passionnés de la marche.

L'association compte actuellement 107 adhérents ; si vous souhaitez les rejoindre ou obtenir des informations complémentaires n'hésitez pas à les contacter au 05.46.37.42.40 ou par mail [claudevital@neuf.fr](mailto:claudevital@neuf.fr).

## Marc Chevrier : un marin passionné



Marc Chevrier, lauziérais depuis 1982 est une personne débordante d'idées que ses amis définissent comme chaleureux, calme et diplomate. Depuis sa cessation d'activité en tant qu'urgentiste, il passe une partie de son temps libre avec ses amis à « La Cabane du Port du Plomb ».

A l'origine, l'endroit est un lieu de rassemblement et de travail pour les ostréiculteurs locaux. L'activité ostréicole perdant en intensité La Cabane a fini par se dégrader jusqu'à ce que le Maire

Honoraire Yves Rousseau lui propose de la retaper. Le challenge est relevé par Marc Chevrier et d'autres passionnés qu'il convainc ; ensemble ils donnent à l'ancienne cabane une seconde vie puisqu'elle devient le siège de l'Association des Utilisateurs du Port du Plomb et du Chenal du Gô, qu'il crée en 1998 avec Richard Leguern.

Celle-ci a pour vocation le nettoyage et l'entretien du chenal et de ces actions en découlent des journées de pêche en mer et son implication dans la traditionnelle Fête du Port du Plomb.

Marc Chevrier s'est également impliqué dans la création de l'association « Les vieux gréements du Port du Plomb », association de passionnés, dont l'objectif était de sauver le FrePat, vieux côtre à voile en bois.

Après des années de bénévolat, il passe la barre de la Présidence de l'Association des Utilisateurs du Port du Plomb et du Chenal du Gô à Stevunn Jego, unanimement désigné lors de la dernière assemblée générale le 08 février pour lui succéder. Le prochain projet de l'association consiste à constituer un patrimoine de vieux gréements amarrés sur un ponton adapté et positionné à l'entrée du port, bijoux de paix et de verdure.

La Municipalité tient à remercier Marc Chevrier pour son implication au sein de la vie locale et souhaite à tous les membres de l'Association bon vent pour leurs futurs projets.

## « Passerelles & Compétences » un partenariat reconnu



« Convaincus que la situation économique et sociale dans le monde peut durablement s'améliorer grâce à l'engagement de chacun et aux liens tissés entre les hommes, Passerelles & Compétences participe activement à la promotion du bénévolat en France. Pour que, grâce à la découverte de l'enrichissement et du plaisir qu'il procure, l'engagement bénévole devienne une évidence. »

Voici résumé l'objectif de l'Association Passerelles et Compétences, créée en 2002 et reconnue d'intérêt général : mettre en relation des professionnels souhaitant offrir leurs compétences et des associations solidaires en recherche de savoir-faire et d'expertise pour optimiser leur fonctionnement. Les besoins des uns et les envies des autres se rencontrent dans le cadre de missions variées et ponctuelles, coordonnées par l'Association. Au final tout le monde peut y trouver son intérêt et s'enrichit au contact de l'autre.

Pour tous renseignements :

Jean-Marie Ménès, responsable antenne Passerelles & Compétences La Rochelle  
Tel : 06 75 54 19 73 - Et si votre compétence devenait source de solidarité !

## Le Forum des Associations

Comme vous le savez, depuis de nombreuses années déjà, le Forum des Associations se tenait à chaque rentrée de septembre. Cependant, cette période de l'année étant particulièrement chargée pour tout à chacun, nous avons décidé de réaliser une coupure cette année et cela nous amène à réfléchir sur l'organisation d'une nouvelle manifestation qui pourrait s'intituler « Fête des Associations ». Ce nouveau projet sera affiné avec l'ensemble des acteurs locaux avec éventuellement une programmation en alternance avec la Fête du Port du Plomb. **La traditionnelle soirée d'accueil des nouveaux nieulais est programmée cette année pour le vendredi 06 septembre.**

Renseignements au 05 46 37 40 10.

### A la recherche des hirondelles de Nieul sur Mer !

Les hirondelles sont en déclin un peu partout en France. Une enquête nationale coordonnée par la LPO est lancée pour tenter de mieux comprendre le statut actuel de ces oiseaux et de mieux comprendre les raisons de cette régression. Cette enquête de deux ans (2012-2013) a pour objectif de recenser tous les nids occupés d'Hirondelles de fenêtre et rustique dans au moins dix communes par département. Notre commune a été sélectionnée comme commune témoin et fera donc l'objet d'un recensement des hirondelles.

#### Des ornithologues et des amoureux de la nature vont sillonner la commune !

La recherche des Hirondelles de fenêtre n'est pas une tâche difficile. Cette espèce construit son nid sur les façades des maisons. On peut généralement les observer depuis la rue. Localiser les nids d'Hirondelle rustique est un travail plus complexe ! Cette espèce s'installe généralement dans des granges ou des garages. Pour les compter, ou pour vous demander des informations, des ornithologues viendront peut-être frapper à votre porte pour vérifier que des hirondelles aperçues depuis la rue, nichent bien chez vous. Faites leur bon accueil. Ces passionnés d'oiseaux pourront répondre à toutes vos interrogations sur les hirondelles !

#### Pourquoi un tel projet ?

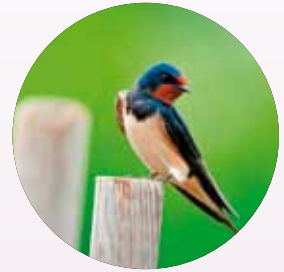
Des études coordonnées par le Muséum National d'Histoire Naturelle révèlent un dramatique déclin des effectifs des deux espèces d'hirondelles en l'espace d'une vingtaine d'année : -41% pour l'Hirondelle de fenêtre et -12% pour l'Hirondelle rustique ! (source MNHN 2009).

#### Comment reconnaître les hirondelles du bâti ?

Seules deux espèces d'hirondelles fréquentent régulièrement nos bâtiments : l'hirondelle de fenêtre et l'hirondelle rustique. L'Hirondelle de fenêtre est reconnaissable à son dos noir-bleuté, son ventre et son croupion blanc pur ainsi qu'à sa queue légèrement échancrée. Sa cousine, l'Hirondelle rustique, plus élancée, présente un dessus uniformément noir-bleuté et un ventre blanc cassé. Sa queue largement échancrée prolongée de longs filets ainsi que son front et sa gorge rouge brique permettent de facilement l'identifier !



Hirondelle de fenêtre



Hirondelle rustique

#### Vous pouvez prendre part à cette enquête !

Pour contribuer à cette enquête, il suffit de sillonner la commune et de localiser les couples nicheurs d'hirondelles, idéalement entre le 15 mai et le 15 août, puis de saisir ses observations sur le site dédié : [www.enquete-hirondelles.fr](http://www.enquete-hirondelles.fr) Pour plus d'informations, vous trouverez sur notre site internet ([www.nieul-sur-mer.fr](http://www.nieul-sur-mer.fr)) le « Petit guide d'aide à la prospection » édité par la LPO. Bonnes observations !

Contact : LPO : Fabien MERCIER [charente-maritime@lpo.fr](mailto:charente-maritime@lpo.fr)

## Le Champ Pinson

### Point d'étape de l'Éco-quartier

**Le projet de l'éco-quartier situé derrière l'actuel centre commercial du Champ Pinson avance avec l'appui des services de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et du bureau d'études bordelais CREAM. Régulièrement, nous vous tenons informés de son évolution.**

Lors de ces dernières semaines, les deux groupes de travail sur l'accueil des seniors et sur les jardins familiaux ont présenté leurs travaux à la commission Urbanisme. Ces travaux très documentés ont été précieux pour le bureau d'études. Celui-ci s'est réuni avec la commission Urbanisme de la mairie et les services de la CDA pour finaliser les scénarii possibles mettant en avant les priorités souhaitées par la mairie : accessibilité des futurs logements aux jeunes ménages, mixité sociale avec 40% de logements à loyers modérés et mixité générationnelle avec l'accueil des anciens, circulation douce (piétons, vélos) privilégiée par rapport aux circulations automobiles, place importante des espaces verts et des jardins familiaux, etc...

Deux scénarii ont été mis en avant et présentés lors d'une commission générale réunissant tous les élus le 27 mai. Cette réunion a permis d'exprimer des avis sur les scénarii et d'en dégager un plus adapté aux souhaits de la commission générale.

C'est ce projet d'aménagement qui sera présenté en réunion publique le lundi 24 Juin à 18h00 à l'espace Michel Crépeau - Salle du Phare de Cordouan.

### L'enquête du CCAS sur l'habitat des seniors

Un questionnaire a été transmis à tous les Nieulais de plus de 60 ans pour recueillir leur souhait en matière d'habitat.

Cette enquête s'inscrit dans la réflexion menée par la Municipalité concernant la future extension de la partie Est de la commune qui jouxte le Champ Pinson, avec une question centrale : cette future extension de la commune pourrait-elle accueillir une résidence service c'est-à-dire une résidence composée de petits logements destinés aux seniors et mettant à leurs dispositions certains services facultatifs tels que la restauration ou des animations ?

Nous remercions les nombreux Nieulais qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire. Vous avez été en effet 35 % des sondés à apporter votre précieuse contribution à cette enquête.

Les réponses vont ainsi permettre d'alimenter la réflexion du groupe de travail mené par le CCAS en collaboration avec le Conseil des Sages.

Renseignements au 05 46 37 72 86.

### Collecte de la Banque alimentaire : merci à tous !

Les 12 et 13 avril derniers, se déroulait dans le hall d'Intermarché la collecte nationale de la Banque alimentaire. Cette collecte a permis de récupérer 1.73 tonnes de denrées qui seront redistribuées aux familles Nieulaises qui rencontrent des difficultés. Merci aux bénévoles qui ont animé cette collecte et surtout à tous les Nieulais qui ont fait acte de solidarité.

## Circulation et stationnement : des règles édictées dans l'intérêt de tous

Plus de circulation, plus de véhicules par foyer, plus de vélos et de piétons, plus de règles aussi. Ces changements dans nos modes et nos habitudes de circulation ont rendu indispensable la reprise de l'arrêté général de circulation et de stationnement sur la commune afin de prendre en compte la réglementation en vigueur et afin de garantir à chacun(e) de pouvoir circuler en toute sécurité et toujours dans le respect de l'autre. Même si cette reprise d'arrêté ne produit pas de grande révolution, il n'empêche que le texte apporte des modifications aux règles antérieurement établies. De fait ces modifications, pour être applicables, impliquent des adaptations dans la signalétique, qu'il s'agisse du marquage au sol ou bien des panneaux de signalisation. Progressivement donc des changements vont être apportés sur l'ensemble de la commune.

Tous les renseignements sur le nouvel arrêté sont disponibles auprès de la police municipale au 05 46 37 88 62.



## Quatre nouveaux agents, quatre nouveaux profils

Entre départ en retraite, mutation et changement de parcours, les effectifs d'une commune sont toujours en mouvement. Depuis la fin de l'année dernière, deux agents ont fait valoir leur départ en retraite, un autre a cessé ses fonctions pour raisons personnelles. Prochainement, A. Fontaine, agent de la police municipale va quitter la commune et rejoindre une nouvelle collectivité. Afin de les remplacer, quatre nouveaux agents ont été recrutés : Marie GUENAUT, agent de gestion administrative affectée au service des Affaires générales et au service Culture/Vie Associative ; Wendy MOULART, agent d'animation affectée au service Enfance/Jeunesse, Jean-Paul NAVARRO responsable du secteur voirie-bâtiments, et Jean-René VACHER, agent technique polyvalent, tous les deux affectés au Centre Technique Municipal. Nous leur souhaitons à tous les quatre la bienvenue au sein de nos services.



De gauche à droite : Jean-René Vacher, Wendy Moulart, Jean-Paul Navarro.

## Plan canicule

L'été est souvent synonyme de grosses chaleurs, certaines personnes telles que les personnes isolées, âgées ou handicapées sont plus vulnérables à ces fortes températures et leur état de santé peut rapidement être mis en danger. Chaque année, en juin, le plan canicule est activé. Il est déclenché par Madame la Préfète en cas de fortes chaleurs d'une durée d'au moins trois jours. Les Niellais de plus de 65 ans qui se sont inscrits sur le registre nominatif bénéficieront d'une attention particulière de la part des membres du Centre Communal Action Sociale.



Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec le CCAS au : 05.46.37.72.86.

## Opération Tranquillité Vacances : partez serein

Créée au départ en 1974 pour cette seule période estivale, l'Opération Tranquillité Vacances a été étendue à l'ensemble des congés depuis septembre 2009. Vous pouvez donc tout au long de l'année, en cas d'absence prolongée solliciter les agents de la Police Municipale pour la surveillance de votre domicile et ainsi enrayer de manière significative le nombre de cambriolages et d'intrusions à domicile de personnes parties en vacances. La Police Municipale effectuera ainsi au cours de sa patrouille une surveillance régulière des résidences déclarées. Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, signalez votre absence au moins 48 heures avant votre départ et venez remplir le formulaire de demande disponible à l'accueil de la mairie.

### Quelques conseils de prudence :

Fermer correctement tous vos portes et volets y compris celle de votre garage, demander à un ami ou un voisin de passer régulièrement pour ramasser le courrier et créer une présence, mettre en lieu sûr argent et objets de valeurs.

Contact : Police Municipale : 05 46 37 88 62

## LE MOT DE L'OPPOSITION

### 8 Mai ????

Au moment où cet article est écrit, nous revenons de la cérémonie du 8 Mai.

8 mai : victoire des Alliés en 1945 !! Grâce à qui nous pouvons rester en ce jour à ne rien faire, à flemmarder, à prévoir un déjeuner sur l'herbe, ou à se demander « Que pourrions nous faire en ce jour férié ???? »

Sur 6000 habitants, nous n'étions que 24 adultes et une enfant !!! ????

Dans tout Niell, il ne devait pas y avoir 10 maisons, qui arboraient nos 3 couleurs !!!

Mais il est vrai que la Municipalité ne les arborent pas non plus en ce jour, en dehors de la place de la Poste !!!

Un proverbe dit « Qu'un arbre sans racine ne tient pas longtemps debout !! »

Les citoyens doivent avoir aussi un peu d'initiatives !!

Les vacances se profilent à l'horizon, donc nous vous les souhaitons bonnes et reposantes, en sachant que l'année prochaine sera chargée !!

Les élus de l'opposition :

Valérie VAQUETTE, Gaston BERITAULT, Jacques SIMONNEAU, Philippe DURIEUX

# Les décisions du Conseil municipal

### Séance du 27 mars 2013

#### • Indemnisation de sinistres

Le Conseil municipal a pris connaissance des indemnisations de trois sinistres survenus au cours de l'année 2012 sur des bâtiments communaux.

#### • Finances

Après s'être fait présenté le compte administratif de l'exercice 2012, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de donner acte au Maire du compte administratif 2012, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice.

Faisant suite à la décision précédente, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'affecter le résultat du compte administratif de l'exercice 2012 au budget primitif 2013.

Appelé ensuite à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2012 dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le document comptable.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, de ne pas revaloriser les taux d'imposition des taxes communales et de reconduire les taux votés en 2012.

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2013, le Conseil municipal a décidé d'approuver, à la majorité (17 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre), le budget primitif 2013.

Sachant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les modalités d'affectation du produit des ventes de concessions funéraires, ce dernier a décidé, dans un souci de transparence, de mettre un terme au principe d'affectation des produits du service funéraire au CCAS et d'affecter l'ensemble de ce produit au budget communal. Le manque à gagner pour le CCAS sera compensé par voie de subvention.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de rembourser, conformément aux règles fixées par la direction générale des finances publiques, à la société Cinergie la taxe sur la valeur ajoutée due au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de l'EHPAD.

Suite à la délibération de la commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2012 décidant

l'affectation au titre du Fonds régional d'intervention locale d'une subvention de 80.000 € à la commune pour les travaux de réparation liés aux dommages subis du fait de la tempête Xynthia et non couverts par les assurances, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter l'attribution de la subvention auprès du Conseil régional.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter l'attribution de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux de réfection du système de drainage du terrain d'entraînement du stade municipal de football.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter l'attribution de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'acquisition du logiciel permettant la mise en place de procédures d'inscription et de paiement en ligne.

#### • Affaires générales

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de permettre la mise à disposition à titre gracieux de véhicules municipaux soit à des agents communaux pour une utilisation personnelle soit aux associations nieulaises dans le cadre de leurs activités sur la commune. Une délibération fixe le cadre juridique de cette mise à disposition.

#### • Ressources humaines

Le tableau des effectifs a été mis à jour, sur décision unanime du Conseil municipal, afin de tenir compte des dernières mobilités du personnel.

#### • Urbanisme

Considérant la nécessité d'assurer la maîtrise foncière de la zone située à l'Est de la commune au lieu-dit « le Champ Pinson » dans le cadre du projet d'extension et d'éco-quartier, le Conseil municipal a décidé d'accepter à l'unanimité le principe de la démarche de déclaration d'utilité publique et a confié, en conséquence, à l'établissement public foncier de Poitou Charente la gestion de cette procédure.

A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé d'accepter la convention-cadre relative au PAPI (plan d'actions de prévention des inondations) et de s'engager à participer à la réalisation de l'ensemble des actions prescrites.

### Séance du 22 avril 2013

#### • Institutions locales

Après présentation de la proposition élaborée par le Conseil communautaire de l'Agglomération de La Rochelle, le Conseil municipal a émis un avis favorable unanime à la proposition d'accord fixant le nombre des délégués communautaires à 80 dans le cadre des élections locales de 2014.

#### • Ressources humaines

Afin de tenir compte du niveau de technicité et d'encadrement de deux agents nouvellement nommés dans la commune, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de modifier et d'adapter le régime indemnitaire des agents communaux.

A l'unanimité, le tableau des effectifs communaux a été modifié afin de tenir compte d'une transformation de poste suite à départ en retraite.

Le Conseil municipal a, à l'unanimité, décidé de reconduire en 2013 la convention de partenariats d'actions entre la commune et l'ADAPEI (association départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales de Charente-Maritime).

#### • Finances

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la fédération française de football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour les travaux de réfection du terrain d'entraînement du stade municipal de football.

#### • Urbanisme

Compte tenu du projet élaboré par le Conseil général pour la restauration, au cours de l'année 2013, du cheminement littoral Nord de La Rochelle-Esnandes, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le projet de convention de gestion du cheminement littoral.

Le Conseil municipal a décidé d'approuver le projet de convention d'installation et de maintenance d'équipements de télérelève des compteurs d'eau individuels proposé par la SAUR

## Permanence des élus



**Monsieur Henri Lambert, Maire et ses adjoints**

Rendez-vous obligatoire par téléphone à l'accueil mairie : 05 46 37 40 10, ou par courriel à l'adresse suivante : [mairie@nieul-sur-mer.fr](mailto:mairie@nieul-sur-mer.fr)



**Monsieur Olivier Falorni, Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Charente Maritime.**

Permanence : 12, ter rue Villeneuve - La Rochelle (mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h, samedi 9h-12h)  
Contact : 05 46 07 34 00.



**Monsieur Jack Dillenbourg, Conseiller général.**

Contact : 05 46 31 76 36 ou 06 07 62 82 74.